



Service de cantine scolaire

De Molines en Queyras

La cantine scolaire est un service facultatif, son seul but est d'offrir un service aux enfants de l'école maternelle.

Elle est gérée par la Mairie et toutes les formalités relatives aux inscriptions, modifications, facturations sont à réaliser auprès de la Mairie aux heures d'ouverture.

Les repas sont fournis par l'Hôpital d'Aiguilles, et établis par une diététicienne.

La cantine est ouverte uniquement aux enfants scolarisés. Elle fonctionne les lundis, mardi, jeudi et vendredi. Sous réserve de s'inscrire et d'accepter le règlement.

Les enfants sont pris en charge par le personnel de la cantine dans la cour de l'école maternelle de Molines en Queyras de la fin de la classe jusqu'à la reprise des cours en début d'après midi.

Pour bénéficier du service de cantine scolaire, les parents doivent obligatoirement remplir un formulaire de demande d'inscription en s'engageant à régler les prix des repas.

Afin de permettre une prévision des repas correcte, les parents devront retourner à la Mairie au plus tard à la date indiquée sur les fiches de réservation qui leur sont remises à cet effet.

Les feuilles d'inscription pourront être retournées soit par fax (04 92 45 80 16) soit par email ((mairie.molinesenqueyras@wanadoo.fr) soit par courrier.

Les feuilles d'inscription seront distribuées par la maitresse dans le cahier des enfants. Pour tout ajout ou annulation de repas, cela se fera sur une semaine glissante avant 10h00

Par exemple annulation le 03/11 pour un repas du 10/11

Les repas sont commandés en fonction du nombre d'inscriptions reçues.

Le personnel municipal chargé de la surveillance et du service de la cantine n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants au moment du repas.

Les enfants ayant une allergie alimentaire, devront fournir une attestation du médecin. Ils devront prévoir leur repas, le traiteur ne pouvant s'engager à servir des repas spécifiques.

Aucun droit d'adhésion n'est exigé

Le prix du service de la cantine scolaire est fixé par délibération et porté à la connaissance des parents dans les meilleurs délais.

Il est rappelé que la participation demandée aux familles ne représente qu'une partie du cout du service de la cantine puisque 50% du total reste à la charge de la commune.

Les agents assurent la surveillance dès la fin de la classe, ils prennent seuls en charge les enfants de l'école maternelle.

Ils veillent au bon déroulement des repas. Cette surveillance met l'accent sur l'hygiène, le partage équitable des rations.

Les agents refuseront l'introduction dans la salle de repas d'objet dangereux ou gênants ainsi que d'animaux.

Ils veillent à ce que les enfants aient une attitude et une tenue correcte

Ils s'emploient à créer un climat serein et familial avec les enfants, apporteront une aide occasionnelle au plus petits, et inciteront les enfants à manger et à goûter un plat nouveau.

Ils ne prendront pas leurs repas pendant les heures de cantine de manière à être totalement disponibles.

Les enfants doivent respecter :

- * les agents et tenir compte de leurs remarques voire leurs réprimandes
- * la tranquillité de leurs camarades
- * les locaux et le matériel

En cas de non respect d'un de ces points, le personnel de la cantine est autorisé à sanctionner l'enfant en le punissant (ex: participer aux tâches de nettoyage et de rangement....) et à téléphoner aux parents afin de les avertir des faits.

En cas de récidive, la famille est prévenue par la Mairie par écrit. Si cela persiste, la commune souligne qu'elle pourrait être contrainte d'envisager l'exclusion de l'enfant.

En cas d'accident bénin, les agents peuvent donner de petits soins, une trousse de secours est à disposition du personnel de cantine dans les locaux de la cantine ainsi que dans ceux de l'école.

En cas de problème plus grave, ils pourront contacter les secours et préviendront les parents qui auront, au moment de l'inscription, communiqué le ou les numéros de téléphone ou ils sont joignables à tout moment. Le service de cantine aura la liste de ces coordonnées téléphoniques.